

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU LUNDI 05 MARS 2018

### A 19H00

Etaients présents :

Monsieur Alain CAYET	Maire
Monsieur Guy BRAS	
Madame Marie-Antoinette DESHORTIES	
Mme Anne-Caroline RATAJCZAK	
Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ	
Monsieur Pietro VALENTE	Adjoints
Madame Sophie LOPEZ	
Monsieur Fouad AJARRAY	
Madame Chantal DECOCQ	Conseillers Délégués
Monsieur Yves RAOULT	
Madame Micheline LAURENT	
Madame Yveline LOURDEL	
Monsieur Patrick BRUGUET	
Madame Jessica FOURNIER	
Monsieur Marc SERRA	
Madame Astrid SAVARY	Conseillers Municipaux

Excusés :

Madame Gisèle CATTO qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS  
Monsieur Philippe LEFEBVRE qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET  
Madame Laëtitia HERDUIN qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ  
Mme Martine DUQUESNOY qui donne procuration à Mme Anne-Caroline RATAJCZAK

Absents excusés :

Monsieur Hervé CUVELIER  
Madame Annie CARDON  
Monsieur Daniel COLLART  
Monsieur Claude COLLIER  
Madame Edith PRUVOST  
Monsieur Claude RICHARD

Secrétaire de séance : Madame Jessica FOURNIER

C'est avec une grande tristesse que Monsieur le Maire informe les élus du Conseil Municipal du décès de Monsieur Léonce Glavieux ce jour à 18h.

Il précise également que les membres de l'opposition ne seront pas présents à ce Conseil et fait la lecture du mail de l'opposition.

« Bonjour Nadine et Aurore,  
Pour M. Cayet

La majorité des élus de l'opposition étant absente en cette période d'autant que le dernier conseil municipal a eu lieu le 29.01.2018 et qu'au cours de ce dernier, vous auriez pu annoncer la date du D.O.B. Nous ne pouvons pas nous réunir pour étudier et débattre correctement des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

A ce sujet, nous constatons selon votre projet, une hausse des recettes par rapport à vos prévisions que vous estimez toujours au plus bas, afin de supprimer des activités : (ex : suppression d'une semaine de centres de loisirs).

Compte tenu des recettes de l'année 2017 ( chapitres 70,73,74 et 75 ), nous vous proposons de maintenir les contrats d'emploi aidé ( déjà bien diminués) alors que vous aviez promis de développer l'emploi dans la commune!!!!.pour maintenir , voire conforter les activités péri-scolaires, éducatives et le soutien aux associations.

Est-ce maladroit ou volontaire de votre part d'avoir prévu un conseil municipal avec la présentation du D.O.B. durant les vacances scolaires ?

Les élus de l'opposition ne participeront donc pas au conseil municipal du 5 mars 2018.

Vous aviez promis et oublié comme d'habitude, de nous faire parvenir le tract distribué à l'entrée de l'école, tract que vous qualifiez d'électoral et mensonger., dont vous nous attribuez la responsabilité. Ce tract ne provient pas de notre groupe d'opposition. Vous devez savoir que d'autres groupes d'opposition existent dans la commune et sont très critiques envers votre façon de gérer la ville. Nous attendons donc la transmission de ce tract.

Pour les élus d'opposition,  
Daniel Collart »

**a. Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Jessica FOURNIER est désignée secrétaire de séance.

**b. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2018**

Approuvé à l'unanimité.

**c. Décisions du Maire**

- *Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction des services techniques de la commune au bureau d'étude ETNAP BET*

- *Signature d'un contrat d'entretien des surfaces engazonnées avec la société E.S.A.T. CAT Artois*

Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

**d. Ordre du jour**

**FINANCES**

**1. Débat d'Orientation Budgétaire 2018**

Monsieur le Maire expose :

Le II de l'article 13 de la Loi de programmation des finances publiques 2018/2022 dispose que les collectivités et groupements concernées par l'obligation de tenue d'un DOB, doivent, à cette occasion, présenter leurs objectifs concernant :

- l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Les collectivités et groupements concernés par le DOB sont ceux relevant des articles L.2312-1, L.2221-5, L.3312-1 et L.4312-1 et 2, L.5211-36 par renvoi de l'article L.5711-1 et L.5722-1 du CGCT :

- les communes de plus de 3 500 habitants
- les EPCI qui comptent au moins une commune de plus de 3 500 habitants
- le département
- les syndicats mixtes fermés et ouverts
- les établissements publics administratifs et industriels et commerciaux

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote dans un délai de deux mois avant l'examen du budget.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

La délibération doit préciser dans son objet qu'elle porte sur le vote du DOB sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et faire mention de la répartition des voix sur le vote.

L'article 107 de la **LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République** complète les règles relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Conformément à l'article L. 2312-1 pour le bloc communal, il doit faire l'objet d'un rapport. L'article D. 2312-3 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise, en le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements et les régions, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment

précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.

- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Conformément aux textes en vigueur, il vous est donc proposé :

- de valider les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2018 sur la base des éléments repris ci- après.

**Monsieur le Maire** fait la lecture d'une synthèse :

« A cette époque de l'année compte les différentes étapes de l'établissement et du vote du budget de la commune de Saint-Nicolas. Cette procédure que vous la connaissez bien. Elle débute par le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui lui-même doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Vous avez reçu ces documents et ce soir avant d'en débattre comme le veut la loi je souhaite vous éviter la lecture du DOB et du ROB et je vous propose une synthèse de ces documents.

A la suite de quoi j'ouvrirai le débat.

En ce qui concerne le ROB :

Nous allons partir du global du général pour arriver au local.

C'est d'abord l'Etat avec la loi de finances qui donne les orientations générales et les grandes masses budgétaires de l'exercice 2018.

Pour 2018 l'Etat demande aux collectivités de faire une économie de 13 milliards sur les 5 prochaines années. En compensation l'Etat ne baissera pas les dotations mais vous verrez que cela ne se traduira pas tout à fait de cette façon pour notre commune.

Bien que nous ne soyons pas concerné à SAINT-NICOLAS, l'Etat souhaite passer un contrat de confiance avec les 340 collectivités les plus importantes et les EPCI qui dépense plus de 60 millions en section de fonctionnement ce qui exclut du dispositif la Communauté urbaine d'Arras qui vous le savez compte dans notre gestion.

Ce contrat impose aux collectivités de maintenir l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,20% (inflation comprise). Si les collectivités restent dans ce schéma les dotations seront maintenues et si les dépenses excèdent ce critère un système de malus basé sur un calcul complexe sera appliqué.

Même si les toutes les collectivités ne sont donc pas soumises à cette obligation l'Etat souhaite quand même que l'ensemble des collectivités participe aux baisses des dépenses de fonctionnement pour contribuer au rétablissement de l'économie de notre pays.

Mais vous le savez en ce qui nous concerne nous avons une obligation de résultat qui s'impose à nous compte tenu d'une perte financière très importante (DSU) liée à une baisse de population qui mine inexorablement SAINT-NICOLAS depuis 2013.

Par ailleurs si certains signaux permettent de constater une relance de l'économie française voire une baisse du chômage cette dernière n'est pas visible dans notre commune.

Le nombre de chômeurs s'élève à SAINT-NICOLAS à 453 demandeurs d'emploi au 31/12/2017 contre 432 au 31/12/2016.

La suppression de la taxe d'habitation apportera un nouveau pouvoir d'achat aux contribuables concernés ce qui est plutôt une bonne nouvelle. La loi vise une exonération pour au moins 80 % des contribuables à cette taxe d'habitation sur 3 ans.

Avec l'espoir pour la collectivité d'une compensation intégrale par l'Etat. (à terme l'Etat devra trouver 26 milliards pour les collectivités).

Le mauvais coup se trouve dans la suppression des contrats aidés et notre collectivité prend de plein fouet cette mesure brutale.

Les dotations de l'Etat DGF, DSU, DETR, DSR, restent stables en théorie. La DGF baissera par le fait de notre nouveau passage sous la barre des 5000 habitants, la DSU reste dans la plus complète obscurité (quelle sera le régime de sortie appliqué ?) la DETR le dossier est déposé, la DSR ce sera aussi une surprise.

Devant toutes ces incertitudes financières il est forcément compréhensible que l'exercice d'établir un budget même prévisionnel reste une gageure.

Devant ce manque de visibilité c'est un budget prudent mais réaliste qui vous sera proposé le mois prochain.

Il s'appuiera sur une analyse rétrospective plus facile à analyser et tiendra compte des tendances et informations que nous connaissons dans les prochains jours.

Pour la DGF servie par l'Etat nous avons perdu 313 203 euros entre 2014 et 2017. (voir tableau page 6 du ROB)

Pour les taxes sur les ménages comme nous l'avons couché dans notre contrat de mandature avec les habitants nous ne procéderons pas à des hausses de taux, bien que la loi ne l'interdise pas sauf qu'elles ne seraient pas compensées par l'Etat.

Les dotations de la CUA ont légèrement baissées (Attribution de Compensation : nouvelle compétence la voirie – la DSC reste stable)

La masse salariale reste très importante et très supérieure aux communes de notre strate. (voir tableau page 6). La charge des contrats aidés étant conséquente (voir tableau page 8).

Néanmoins les agents statutaires sont encouragés dans le déroulement de leur carrière.

Notre analyse des besoins sociaux basés sur différentes statistiques établies par nos services (CCAS – CENTRE CULTUREL CHANTECLAIR- CUA-) montre que nos habitants possèdent des revenus modestes et qu'il est indispensable de mettre en place des services publics avec des tarifs en rapport avec leur revenu, c'est ce qu'on appelle la solidarité.

Depuis notre arrivée en 2014 et face à la situation financière nous avons lancé un vaste plan d'économie qui nous donne aujourd'hui raison pour tenir notre budget et surtout poursuivre dans cette voie. La possibilité ouverte de revenir aux quatre jours d'école (comme plus de 80 % des communes de France et de notre circonscription) sera en place à la prochaine rentrée. Les activités péri et extra scolaires permettront aux enfants des bénéficier des services et ateliers de grandes qualités.

Pour les INVESTISSEMENTS :

QUATRE PRIORITES :

- 1) Le déménagement et la reconstruction des ateliers municipaux
- 2) La poursuite de la rénovation de l'éclairage public
- 3) L'installation d'un nouveau columbarium au cimetière
- 4) La reconstruction d'un espace associatifs et d'une salle familiale à Bonne Humeur

Ces investissements seront financés par les ressources de la section d'investissements FCTVA, une recherche de subventions et fonds propres. Le recours à l'emprunt n'étant pas pour l'instant le financement privilégié.

Dans le cadre de notre gestion nous recherchons sans cesse l'optimisation des recettes et les possibles baisses des dépenses par des rationalisations des services et aussi des mutualisations avec la CUA et plusieurs communes. (voir liste page 12)

Les relations avec la CUA s'intensifient avec des grands projets communautaires liés à l'habitat et au Val de Scarpe.

Pour l'habitat :

Le projet ANRU de 2009 s'achève. Nous avons relancé dans sa continuité un nouveau projet multi sites PNRU d'intérêt régional. Si la Région s'est positionnée sur son financement nous attendons la réponse de l'Etat.

Néanmoins depuis le début de cette semaine 1000 m2 de bureaux sont en cours dans le quartier Chanteclair sur une partie des terrains libérés par les démolitions.

Sur les autres terrains nous attendons une dérogation de l'Etat pour construire des logements aidés, ainsi que le retour d'un appel à projet de la région concernant des aides à l'acquisition de logements en collectif.

Le lotissement Perrenot Bekaert continue son cheminement avec dans les prochains jours une intervention de l'EPF.

La SERGIC attribue régulièrement des logements de la Résidence de la Renaissance.

Enfin VIGALA, je vous annonce une très bonne première nouvelle, celle de la démolition de la friche industrielle à compter du 16 mars prochain.

La réalisation de la passerelle au-dessus de la Scarpe se poursuit. Nous attendons celle qui sera située au-dessus de l'écluse.

Concernant le Val de Scarpe, un projet communautaire d'envergure avance également à grand pas et les terrains de l'ex-port d'Arras seront prochainement aménagés.

SAINT-NICOLAS se développe sur l'ensemble de son territoire, c'est une commune en pleine mutation tant dans les investissements que dans toutes les politiques culturelles, sportives, sociales et le groupe majoritaire est plutôt fier de ce nouvel essor peu commun sur le territoire communautaire. »

**Monsieur le Maire** fait la lecture du DOB. Il détaille et apporte des précisions sur le budget qui sera proposé au prochain Conseil Municipal du 26 mars 2018.

**Monsieur le Maire** lance le débat.

**Guy Bras** explique qu'à la fin d'année, il y a aura un total excédent de 4 209 371€. Il projette de garder environ 2 millions en réserve à la fin du mandat pour permettre à la prochaine équipe de travailler sur de bonnes bases. Il faut aussi se préparer à un effet ciseau, les dépenses vont augmenter et les recettes baisser. Les 2 millions pourront faire face à cette situation. Ainsi le PPI pourra être respecté et l'ensemble des projets pourront être réalisés.

Actuellement le crédit en fonctionnement sera le même que celui de 2017. Les recettes 2018 sont positives de nouvelles ventilations pourront être déterminées.

Il rappelle que sur 70 à 80% du budget nous sommes sur un facteur de rigidité. Le prochain mandat doit être préservé pour ne pas gâcher le travail effectué.

**Pierre Valente** demande quelques informations sur les contrats aidés.

**Guy Bras** répond que certains contrats aidés sont repris en vacataires jusque fin juin 2018 pour assurer les activités périscolaires avant la réorganisation.

**Monsieur le Maire** annonce que le débat est clos.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les présentations du ROB et du DOB pour l'exercice 2018.

## **2. Retrait d'un poste maternel à l'école Dutilleux-Desavary**

Monsieur le Maire expose

Le 2 novembre 2017 une rencontre avec l'inspecteur académique avait alerté la municipalité du risque de retrait de postes pour l'école Dutilleux-Desavary (en maternelle).

Différents échanges ont eu lieu régulièrement entre l'inspection académique et la commune pour :

- Echanger sur l'évolution des effectifs
- Donner les effectifs de rentrée estimés
- Exposer les projets de lotissements sur la commune et ainsi l'arrivée de population nouvelle.

A l'issue de la consultation de l'ensemble des partenaires des écoles et compte tenu des avis et des éléments d'appréciation rassemblés, le 26 janvier 2018 l'inspecteur académique a transmis le 1<sup>er</sup> avis donné qui sera étudié. Il concerne uniquement le retrait d'un poste maternel sur l'école Dutilleux-Desavary.

Cette décision relève uniquement du manque d'effectifs par classe. Comparé à la moyenne nationale, le nombre d'élèves est insuffisant pour conserver le poste. Le 7 février 2018, l'inspecteur académique a transmis l'arrêté actant du retrait de poste.

Pour la complète information, il est rappelé que ce retrait d'un poste maternel a pu être reporté d'une année du fait de la fusion des écoles maternelle Dutilleux et primaire Desavary en 2017.

Le Directeur académique annonce la mesure suivante :

- Le retrait d'un poste maternel à l'école Dutilleux-Desavary.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

**Monsieur le Maire** précise que ce n'est ni le maire, ni la commune, ni le Conseil Municipal qui décide de fermer un poste budgétaire. Il a reçu un autre courrier qui précise qu'il n'y aura pas de fermeture de poste à l'école élémentaire Grenier malgré une baisse d'effectifs.

Adopté à l'unanimité.

**L'ordre du jour étant épuisé**, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.